Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251127-2025_11_6_93-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, Mme Noëlle FABRE MADEC, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Sophie MAR, M. Ronan DANIEL, Mme Gaëlle PRIGENT, M. Henri DE FRANCESCHI, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, Mme Justine DESSEAUX, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Mickaël STEPHAN, Mme Colette BULEON-GUILLE

Absents excusés :

- Mme Eliane TALDIR a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- M. Didier MAURICE a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Yannick MUSSETA a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à Mme Colette BULEON-GUILLE
- Mme Laurent MORIN a donné pouvoir à M. Mickaël STEPHAN
- M. Samuel POTIER DE COURCY a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN

Date de convocation : 6 novembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 25
  - Votants : 33

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N°11
(2025/6/93) – ACCUEIL D'ARTISTES EN RESIDENCE : CONVENTION-TYPE
RAPPORTEUR : YANNICK CADIOU

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251127-2025_11_6_93-DE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Saint-Avé soutient la création et la diffusion culturelle ainsi que le développement des pratiques artistiques professionnelles et amateures.

A ce titre, la commune favorise l'accueil d'artistes en résidence, en mettant à disposition des compagnies accueillies, la salle de spectacle du Dôme, le matériel scénique ainsi que le personnel nécessaire à la mise en œuvre technique avec une prise en charge des repas et de l'hébergement si besoin.

En contrepartie, les compagnies ont l'obligation de rémunérer les artistes pendant la durée de la résidence, de communiquer sur le partenariat avec la commune de Saint-Avé et de proposer une répétition publique gratuite en fin de résidence.

Ce programme de résidences d'artistes au Dôme est complété par différentes actions culturelles et est soutenu par la DRAC Bretagne et la Région Bretagne.

Une convention type de résidence telle qu'annexée à la présente délibération permet de définir le cadre de ces partenariats.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention type,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir la création et la diffusion culturelle,

CONSIDERANT la nécessité de fixer un cadre aux projets culturels menés en partenariat,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie économique, tourisme, culture »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : **APPROUVE** l'accueil d'artistes en résidence au Dôme

Article 2 : **APPROUVE** les termes de la convention-type à signer avec les compagnies, telle qu'annexée à la présente

Article 3 : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 17 novembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Morgane LE ROUX

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890